



الجمهوريَّة الْجَزَائِرِيَّة
الْمِدَقَاطِيَّة الشَّعْبِيَّة

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وأراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاغات

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION: SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE 7,9 et 13 Av. A. Benbarek-ALGER Tél: 65.18.15 à 17 - C.C.P. 3200-50 ALGER
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	Télex: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises): BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne.

SOMMAIRE

DECRETS

Pages

Décret présidentiel n° 97-295 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement des services du Chef du Gouvernement.....	4
Décret présidentiel n° 97-296 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères.....	8
Décret présidentiel n° 97-297 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la justice.....	10
Décret présidentiel n° 97-298 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement.....	13
Décret présidentiel n° 97-299 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des finances.....	20
Décret présidentiel n° 97-300 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'énergie et des mines.....	26
Décret présidentiel n° 97-301 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire.....	28
Décret présidentiel n° 97-302 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'industrie et de la restructuration.....	31
Décret présidentiel n° 97-303 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des moudjahidine.....	33
Décret présidentiel n° 97-304 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale.....	35
Décret présidentiel n° 97-305 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.....	38
Décret présidentiel n° 97-306 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la santé et de la population.....	41
Décret présidentiel n° 97-307 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'agriculture et de la pêche.....	44
Décret présidentiel n° 97-308 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère du tourisme et de l'artisanat.....	50
Décret présidentiel n° 97-309 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des postes et télécommunications.....	52
Décret présidentiel n° 97-310 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires religieuses.....	52
Décret présidentiel n° 97-311 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'habitat.....	55
Décret présidentiel n° 97-312 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des transports.....	59
Décret présidentiel n° 97-313 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère du commerce.....	62
Décret présidentiel n° 97-314 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la communication et de la culture.....	65

S O M M A I R E (Suite)

DECISIONS INDIVIDUELLES

	Pages
Décret exécutif du 25 Safar 1418 correspondant au 30 juin 1997 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse auprès des services du Chef du Gouvernement.....	68
Décret exécutif du 25 Safar 1418 correspondant au 30 juin 1997 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur au ministère de la justice.....	68
Décret exécutif du 25 Safar 1418 correspondant au 30 juin 1997 mettant fin aux fonctions du directeur de l'institut supérieur maritime.....	68
Décret exécutif du 25 Safar 1418 correspondant au 30 juin 1997 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère des postes et télécommunications.....	68
Décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997 portant nomination du directeur de la recherche au ministère de la justice.....	68
Décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997 portant nomination d'un chargé d'inspection à l'inspection générale des services fiscaux.....	68
Décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997 portant nomination du directeur général du musée national du Moudjahid.....	68
Décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de la santé et de la population.....	68
Décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997 portant nomination d'un sous-directeur au ministère des postes et télécommunications.....	68
Décret exécutif du 17 Rabie Ethani 1417 correspondant au 1er septembre 1996 mettant fin aux fonctions du directeur de l'hydraulique de Djelfa (Rectificatif).....	68

DECRETS

Décret présidentiel n° 97-295 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement des services du Chef du Gouvernement.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 97-09 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au Chef du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de cinquante huit millions vingt quatre mille dinars (58.024.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 " Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de cinquante huit millions vingt quatre mille dinars (58.024.000 DA), applicable au budget de fonctionnement des services du Chef du Gouvernement et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
SERVICES DU CHEF DU GOUVERNEMENT		
SECTION I		
CHEF DU GOUVERNEMENT		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Chef du Gouvernement — Rémunérations principales.....	2.298.000
31-02	Chef du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses.....	4.364.000
31-03	Chef du Gouvernement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	411.000
Total de la 1ère partie.....		7.073.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Chef du Gouvernement — Pensions de service et pour dommages corporels....	490.000
	Total de la 2ème partie.....	490.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Chef du Gouvernement — Sécurité sociale.....	3.936.000
	Total de la 3ème partie.....	3.936.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'école nationale supérieure d'administration et de gestion (E.N.S.A.G.).....	1.632.000
36-04	Subvention à l'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements (A.P.S.I.).....	2.729.000
	Total de la 6ème partie.....	4.361.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-03	Chef du Gouvernement — Versement forfaitaire.....	400.000
	Total de la 7ème partie.....	400.000
	Total du titre III.....	16.260.000
	Total de la sous-section I.....	16.260.000
	Total de la section I.....	16.260.000
	SECTION II	
	MINISTRE DELEGUE CHARGE DE LA PLANIFICATION	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-21	Administration centrale — Rémunérations principales.....	3.512.000
31-22	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	3.283.000
31-23	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	140.000
	Total de la 1ère partie.....	6.935.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-23	Administration centrale — Sécurité sociale.....	1.631.000
	Total de la 3ème partie.....	1.631.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-21	Subvention à l'office national des statistiques (O.N.S.).....	7.462.000
	Total de la 6ème partie.....	7.462.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-22	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	408.000
	Total de la 7ème partie.....	408.000
	Total du titre III.....	16.436.000
	Total de la sous-section I.....	16.436.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Rémunérations principales...	7.939.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Indemnités et allocations diverses.....	3.931.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	246.000
	Total de la 1ère partie.....	12.116.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Sécurité sociale.....	2.849.000
	Total de la 3ème partie.....	2.849.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Planification — Versement forfaitaire.....	713.000
	Total de la 7ème partie.....	713.000
	Total du titre III.....	15.678.000
	Total de la sous-section II.....	15.678.000
	Total de la section II.....	32.114.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SECTION III		
DELEGUE A LA REFORME ECONOMIQUE		
Sous-Section I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Délégué à la réforme économique — Rémunérations principales.....	345.000
31-02	Délégué à la réforme économique — Indemnités et allocations diverses.....	840.000
	Total de la 1ère partie.....	1.185.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-03	Délégué à la réforme économique — Sécurité sociale.....	285.000
	Total de la 3ème partie.....	285.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-01	Délégué à la réforme économique — Versement forfaitaire.....	71.000
	Total de la 7ème partie.....	71.000
	Total du titre III.....	1.541.000
	Total de la sous-section I.....	1.541.000
	Total de la section III.....	1.541.000
SECTION IV		
MINISTRE DELEGUE CHARGE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE		
Sous-Section I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	3.825.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	3.228.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	103.000
	Total de la 1ère partie.....	7.156.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	17.000
	Total de la 2ème partie.....	17.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	749.000
	Total de la 3ème partie.....	749.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	187.000
	Total de la 7ème partie.....	187.000
	Total du titre III.....	8.109.000
	Total de la sous-section I.....	8.109.000
	Total de la section IV.....	8.109.000
	Total des crédits ouverts.....	58.024.000

Décret présidentiel n° 97-296 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères.

Vu le décret présidentiel n° 97-08 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au ministre des affaires étrangères ;

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes ;

Décret :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de vingt millions neuf cent soixante mille dinars (20.960.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de vingt millions neuf cent soixante mille dinars (20.960.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	
	SOUS-SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	9.700.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	6.220.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	200.000
	Total de la 1ère partie.....	16.120.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels....	200.000
	Total de la 2ème partie.....	200.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	3.840.000
	Total de la 3ème partie.....	3.840.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	800.000
	Total de la 7ème partie.....	800.000
	Total du titre III.....	20.960.000
	Total de la sous-section I.....	20.960.000
	Total des crédits ouverts.....	20.960.000

Décret présidentiel n° 97-297 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la justice.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 97-10 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997, portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1997, au ministre de la justice ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de quatre cent huit millions trois cent un mille dinars (408.301.000 DA) applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de quatre cent huit millions trois cent un mille dinars (408.301.000 DA) applicable au budget de fonctionnement du ministère de la justice et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
MINISTERE DE LA JUSTICE		
SECTION I		
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	4.554.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	4.223.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	182.000
	Total de la 1ère partie.....	8.959.000
2ème Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-02.	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	667.000
	Total de la 2ème partie.....	667.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	2.103.000
	Total de la 3ème partie.....	2.103.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	526.000
	Total de la 7ème partie.....	526.000
	Total du titre III.....	12.255.000
	Total de la sous-section I.....	12.255.000
	SOUS-SECTION II SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales.....	96.780.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses.....	49.299.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	5.380.000
	Total de la 1ère partie.....	151.459.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services judiciaires — Sécurité sociale.....	34.141.000
	Total de la 3ème partie.....	34.141.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services judiciaires — Versement forfaitaire.....	8.535.000
	Total de la 7ème partie.....	8.535.000
	Total du titre III.....	194.135.000
	Total de la sous-section II.....	194.135.000
	Total de la section I.....	206.390.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET REEDUCATION	
	SOUS-SECTION I SÉRVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-21	Administration pénitentiaire — Rémunérations principales.....	1.060.000
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses.....	792.000
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	87.000
	Total de la 1ère partie.....	1.939.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-22	Administration pénitentiaire — Pensions de service et pour dommages corporels.....	200.000
	Total de la 2ème partie.....	200.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	445.000
	Total de la 3ème partie.....	445.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-22	Administration pénitentiaire — Versement forfaitaire.....	112.000
	Total de la 7ème partie.....	112.000
	Total du titre III.....	2.696.000
	Total de la sous-section I.....	2.696.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-31	Etablissements pénitentiaires — Rémunérations principales.....	94.000.000
31-32	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses.....	59.266.000
	Total de la 1ère partie.....	153.266.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-33	Etablissements pénitentiaires — Sécurité sociale.....	36.759.000
	Total de la 3ème partie.....	36.759.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-32	Etablissements pénitentiaires — Versement forfaitaire.....	9.190.000
	Total de la 7ème partie.....	9.190.000
	Total du titre III.....	199.215.000
	Total de la sous-section II.....	199.215.000
	Total de la section II.....	201.911.000
	Total des crédits ouverts.....	408.301.000

Décret présidentiel n° 97-298 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement.

crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1997, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de trois milliards sept cent vingt trois millions trois cent cinquante six mille dinars (3.723.356.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de trois milliards sept cent vingt trois millions trois cent cinquante six mille dinars (3.723.356.000 DA), applicable au budget du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 4. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 97-11 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	8.545.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	11.221.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	308.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales.....	12.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses.....	3.000
	Total de la 1ère partie.....	20.089.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	1.000.000
	Total de la 2ème partie.....	1.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	4.744.000
	Total de la 3ème partie.....	4.744.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (E.N.T.).....	317.000
36-02	Subvention à l'école nationale des la protection civile (E.N.P.C.).....	1.080.000
36-03	Subvention au centre d'information et de documentation des élus locaux (C.I.D.E.L.).....	600.000
	Total de la 6ème partie.....	1.997.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	1.186.000
	Total de la 7ème partie.....	1.186.000
	Total du titre III.....	29.016.000
	Total de la sous-section I.....	29.016.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	252.707.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	156.705.000
31-14	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier de la sûreté nationale — Salaires et accessoires de salaires.....	6.389.000
	Total de la 1ère partie.....	415.801.000
2ème Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-12	Services déconcentrés de l'Etat— Pensions de service et pour dommages corporels.....	2.800.000
	Total de la 2ème partie.....	2.800.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	88.322.000
	Total de la 3ème partie.....	88.322.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	19.580.000
	Total de la 7ème partie.....	19.580.000
	Total du titre III.....	526.503.000
	Total de la sous-section II.....	526.503.000
SOUS-SECTION III		
DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA SECURITE DU TERRITOIRE		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Rémunérations principales.....	14.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et allocations diverses.....	42.000
	Total de la 1ère partie.....	56.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité sociale.....	14.000
	Total de la 3ème partie.....	14.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Versement forfaitaire..	4.000
	Total de la 7ème partie.....	4.000
	Total du titre III.....	74.000
	Total de la sous-section III.....	74.000
	Total de la section I.....	555.593.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Sûreté nationale — Rémunérations principales.....	477.000.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses.....	858.000.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	1.141.000
	Total de la 1ère partie.....	1.336.141.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	30.000.000
	Total de la 2ème partie.....	30.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale.....	1.219.200.000
	Total de la 3ème partie.....	1.219.200.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Sûreté nationale — Versement forfaitaire.....	130.800.000
	Total de la 7ème partie.....	130.800.000
	Total du titre III.....	2.716.141.000
	Total de la sous-section I.....	2.716.141.000
	Total de la section II.....	2.716.141.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SECTION III		
DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Protection civile — Rémunérations principales.....	115.700.000
31-02	Protection civile — Indemnités et allocations diverses.....	96.700.000
31-03	Protection civile — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	460.000
	Total de la 1ère partie.....	212.860.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-03	Protection civile — Sécurité sociale.....	206.000.000
	Total de la 3ème partie.....	206.000.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-02	Protection civile — Versement forfaitaire.....	12.750.000
	Total de la 7ème partie.....	12.750.000
	Total du titre III.....	431.610.000
	Total de la sous-section I.....	431.610.000
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Personnel chargé de la surveillance des baignades — Salaires et accessoires de salaires.....	3.928.000
	Total de la 1ère partie.....	3.928.000
	Total du titre III.....	3.928.000
	Total de la sous-section II.....	3.928.000
	Total de la section III.....	435.538.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SECTION IV		
GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-21	Palais du Gouvernement — Rémunérations principales.....	705.000
31-22	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses.....	91.000
31-23	Palais du Gouvernement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	278.000
	Total de la 1ère partie.....	1.074.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale.....	191.000
	Total de la 3ème partie.....	191.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-25	Palais du Gouvernement — Versement forfaitaire.....	48.000
	Total de la 7ème partie.....	48.000
	Total du titre III.....	1.313.000
	Total de la sous-section I.....	1.313.000
	Total de la section IV.....	1.313.000
SECTION V		
SECRETARIAT D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Secrétariat d'Etat à l'environnement — Rémunérations principales.....	3.113.000
31-02	Secrétariat d'Etat à l'environnement — Indemnités et allocations diverses.....	3.981.000
31-03	Secrétariat d'Etat à l'environnement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	1.078.000
	Total de la 1ère partie.....	8.172.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Secrétariat d'Etat à l'environnement — Sécurité sociale.....	1.703.000
	Total de la 3ème partie.....	1.703.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Secrétariat d'Etat à l'environnement — Versement forfaitaire.....	426.000
	Total de la 7ème partie.....	426.000
	Total du titre III.....	10.301.000
	Total de la sous-section I.....	10.301.000
	Total de la section V.....	10.301.000
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Rémunérations principales..	2.086.000
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses.....	1.338.000
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	20.000
	Total de la 1ère partie.....	3.444.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale.....	820.000
	Total de la 3ème partie.....	820.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Direction générale des transmissions nationales — Versement forfaitaire.....	206.000
	Total de la 7ème partie.....	206.000
	Total du titre III.....	4.470.000
	Total de la sous-section I.....	4.470.000
	Total de la section VI.....	4.470.000
	Total des crédits ouverts.....	3.723.356.000

Décret présidentiel n° 97-299 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des finances.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 97-12 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au ministre des finances ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de un milliard cinquante sept millions sept cent vingt six mille dinars (1.057.726.000 DA) applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 : "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de un milliard cinquante sept millions sept cent vingt six mille dinars (1.057.726.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des finances et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES FINANCES	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut national des finances (I.N.F.).....	3.092.000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (A.N.C.).....	100.734.000
	Total de la 6ème partie.....	103.826.000
	Total du titre III.....	103.826.000
	Total de la sous-section I.....	103.826.000
	Total de la section I.....	103.826.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
SECTION II		
DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE		
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Directions régionales du Trésor — Rémunérations principales.....	35.000.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses.....	19.000.000
31-13	Directions régionales du Trésor — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	1.700.000
	Total de la 1ère partie.....	55.700.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale.....	78.000.000
	Total de la 3ème partie.....	78.000.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-11	Directions régionales du Trésor — Versement forfaitaire.....	8.000.000
	Total de la 7ème partie.....	8.000.000
	Total du titre III.....	141.700.000
	Total de la sous-section II.....	141.700.000
	Total de la section II.....	141.700.000
SECTION III		
DIRECTION GENERALE DES DOUANES		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Direction générale des douanes — Rémunérations principales.....	60.000.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses.....	14.000.000
31-03	Direction générale des douanes — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	1.000.000
	Total de la 1ère partie.....	75.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale.....	18.000.000
	Total de la 3ème partie.....	18.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Directions générale des douanes — Versement forfaitaire.....	4.000.000
	Total de la 7ème partie.....	4.000.000
	Total du titre III.....	97.000.000
	Total de la sous-section I.....	97.000.000
	Total de la section III.....	97.000.000
	SECTION IV	
	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Direction générale des impôts — Rémunérations principales.....	6.000.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses.....	2.600.000
31-03	Direction générale des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	500.000
	Total de la 1ère partie.....	9.100.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale.....	2.100.000
	Total de la 3ème partie.....	2.100.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Direction générale des impôts — Versement forfaitaire.....	500.000
	Total de la 7ème partie.....	500.000
	Total du titre III.....	11.700.000
	Total de la sous-section I.....	11.700.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Services déconcentrés des impôts — Rémunérations principales.....	208.000.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses.....	88.000.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	18.000.000
	Total de la 1ère partie.....	314.000.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale.....	159.000.000
	Total de la 3ème partie.....	159.000.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-11	Services Déconcentrés des impôts — Versement forfaitaire.....	40.000.000
	Total de la 7ème partie.....	40.000.000
	Total du titre III.....	513.000.000
	Total de la sous-section II.....	513.000.000
	Total de la section IV.....	524.700.000
SECTION V		
DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Direction générale du domaine national — Rémunérations principales.....	1.000.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses.....	3.000.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	300.000
	Total de la 1ère partie.....	4.300.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale.....	2.500.000
	Total de la 3ème partie.....	2.500.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Direction générale du domaine national — Versement forfaitaire.....	900.000
	Total de la 7ème partie.....	900.000
	Total du titre III.....	7.700.000
	Total de la sous-section I.....	7.700.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés du domaine national — Rémunérations principales.....	71.000.000
31-12	Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations diverses.....	28.500.000
31-13	Services déconcentrés du domaine national — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	5.000.000
	Total de la 1ère partie.....	104.500.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale.....	50.000.000
	Total de la 3ème partie.....	50.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés du domaine national — Versement forfaitaire.....	7.000.000
	Total de la 7ème partie.....	7.000.000
	Total du titre III.....	161.500.000
	Total de la sous-section II.....	161.500.000
	Total de la section V.....	169.200.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SECTION VI		
DIRECTION GENERALE DU BUDGET		
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Services déconcentrés du budget — Rémunérations principales.....	8.000.000
31-12	Services déconcentrés du budget — Indemnités et allocations diverses.....	4.000.000
31-13	Services déconcentrés du budget — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	900.000
	Total de la 1ère partie.....	12.900.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-13	Services déconcentrés du budget — Sécurité sociale.....	3.000.000
	Total de la 3ème partie.....	3.000.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-11	Services déconcentrés du budget — Versement forfaitaire.....	700.000
	Total de la 7ème partie.....	700.000
	Total du titre III.....	16.600.000
	Total de la sous-section II.....	16.600.000
	Total de la section VI.....	16.600.000
SECTION VII		
INSPECTION GENERALE DES FINANCES		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Inspection générale des finances — Rémunérations principales.....	1.000.000
31-02	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses.....	1.500.000
31-03	Inspection générale des finances — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	250.000
	Total de la 1ère partie.....	2.750.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale.....	1.500.000
	Total de la 3ème partie.....	1.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Inspection générale des finances — Versement forfaitaire.....	450.000
	Total de la 7ème partie.....	450.000
	Total du titre III.....	4.700.000
	Total de la sous-section I.....	4.700.000
	Total de la section VII.....	4.700.000
	Total des crédits ouverts.....	1.057.726.000

Décret présidentiel n° 97-300 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'énergie et des mines.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 97-14 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au ministre de l'énergie et des mines ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de vingt cinq millions deux cent soixante huit mille dinars (25.268.000 DA) applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de vingt cinq millions deux cent soixante huit mille dinars (25.268.000 DA) applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'énergie et des mines et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-10	Subvention à l'institut algérien du pétrole (I.A.P.).....	3.668.000
	Total de la 6ème partie.....	3.668.000
	Total du titre III.....	3.668.000
	Total de la sous-section I.....	3.668.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	16.409.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	300.000
	Total de la 1ère partie.....	16.709.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels.....	214.000
	Total de la 2ème partie.....	214.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	3.913.000
	Total de la 3ème partie.....	3.913.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	764.000
	Total de la 7ème partie.....	764.000
	Total du titre III.....	21.600.000
	Total de la sous-section II.....	21.600.000
	Total de la section I.....	25.268.000
	Total des crédits ouverts.....	25.268.000

Décret présidentiel n° 97-301 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 97-26 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire ;

Décret :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de cent quarante quatre millions cinq cent soixante cinq mille dinars (144.565.000 DA) applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de cent quarante quatre millions cinq cent soixante cinq mille dinars (144.565.000 DA) applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	3.200.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	565.000
	Total de la 1ère partie.....	3.765.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	100.000
	Total de la 2ème partie.....	100.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	750.000
	Total de la 3ème partie.....	750.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'école nationale supérieure de l'hydraulique (E.N.S.H.).....	1.600.000
36-02	Subventions aux instituts nationaux de formation en hydraulique (I.N.F.H.)....	140.000
36-07	Subvention à l'institut national de perfectionnement de l'équipement (I.N.P.E.)	120.000
36-08	Subvention à l'office national des informations et de la documentation du secteur de l'équipement (ONIDE).....	120.000
36-12	Subvention à l'agence nationale des barrages (A.N.B.).....	14.460.000
36-13	Subvention à l'agence nationale de l'eau potable et industrielle et de l'assainissement.....	340.000
36-21	Subvention à l'institut national de formation des techniciens supérieurs des travaux publics de mostaganem.....	280.000
36-22	Subvention à l'école nationale d'ingénieurs de l'Etat des travaux publics (E.N.T.P.).....	3.540.000
36-24	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (O.N.S.M.).....	4.360.000
36-25	Subvention à l'agence nationale des autoroutes.....	1.260.000
	Total de la 6ème partie.....	26.220.000
	Total du titre III.....	30.835.000
	Total de la sous-section I.....	30.835.000
	SOUS-SECTION II	
	• SERVICES DECONCENTRES DE L'HYDRAULIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Rémunérations principales.....	15.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Indemnités et allocations diverses.....	13.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	2.500.000
	Total de la 1ère partie.....	30.500.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Pensions de service et pour dommages corporels.....	100.000
	Total de la 2ème partie.....	100.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Sécurité sociale.....	14.730.000
	Total de la 3ème partie.....	14.730.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Versement forfaitaire.....	2.000.000
	Total de la 7ème partie.....	2.000.000
	Total du titre III.....	47.330.000
	Total de la sous-section II.....	47.330.000
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rémunérations principales.....	10.000.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses.	7.000.000
	Total de la 1ère partie.....	17.000.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-12	Services déconcentrés des travaux publics — Pensions de service et pour dommages corporels.....	100.000
	Total de la 2ème partie.....	100.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale.....	12.100.000
	Total de la 3ème partie.....	12.100.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-12	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des routes nationales.....	34.400.000
35-14	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des ports et du domaine maritime.....	530.000
35-15	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des aérodromes.....	470.000
	Total de la 5ème partie.....	35.400.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés des travaux publics — Versement forfaitaire.....	1.800.000
	Total de la 7ème partie.....	1.800.000
	Total du titre III.....	66.400.000
	Total de la sous-section III.....	66.400.000
	Total de la section I	144.565.000
	Total des crédits ouverts.....	144.565.000

Décret présidentiel n° 97-302 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'industrie et de la restructuration.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, à titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 97-13 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au ministre de l'industrie et de la restructuration ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de quinze millions cinq cent mille dinars (15.500.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 " Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de quinze millions cinq cent mille dinars (15.500.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'industrie et de la restructuration et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie et de la restructuration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S .	CREDITS OUVERTS EN DA
	<p>MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE LA RESTRUCTURATION</p> <p>SECTION I</p> <p>SECTION UNIQUE</p> <p>SOUS-SECTION I</p> <p>SERVICES CENTRAUX</p> <p>TITRE III</p> <p>MOYENS DES SERVICES</p> <p>1ère Partie</p> <p><i>Personnel — Rémunérations d'activité</i></p> <p>31-01 Administration centrale — Rémunérations principales..... 500.000</p> <p>31-02 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses..... 3.000.000</p> <p>Total de la 1ère partie..... 3.500.000</p>	

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	840.000
	Total de la 3ème partie.....	840.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention au centre des œuvres sociales universitaires de Boumerdès (COSU)..	2.000.000
36-02	Subvention à l'institut national d'électricité et d'électronique (INELEC).....	1.500.000
36-03	Subvention à l'institut national d'études et de recherche en maintenance (INMA).....	300.000
36-04	Subvention à l'institut national de génie mécanique (INGM).....	1.200.000
36-05	Subvention à l'institut national des industries manufacturières (INIM).....	1.700.000
36-06	Subvention à l'institut national des matériaux de construction (INMC).....	1.000.000
36-07	Subvention à l'institut national des industries alimentaires (INIA).....	1.500.000
36-08	Subvention à l'institut national de la productivité et du développement industriel (INPED).....	1.000.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML).....	750.000
	Total de la 6ème partie.....	10.950.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	210.000
	Total de la 7ème partie.....	210.000
	Total du titre III.....	15.500.000
	Total de la sous-section I.....	15.500.000
	Total de la section I.....	15.500.000
	Total des crédits ouverts.....	15.500.000

Décret présidentiel n° 97-303 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des moudjahidines.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 97-15 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au ministre des moudjahidines ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de vingt sept millions huit cent soixante dix mille dinars (27.870.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de vingt sept millions huit cent soixante dix mille dinars (27.870.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des moudjahidines et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<p>MINISTERE DES MOUDJAHIDINE</p> <p>SECTION I</p> <p>SECTION UNIQUE</p> <p>SOUS-SECTION I</p> <p>SERVICES CENTRAUX</p> <p>TITRE III</p> <p>MOYENS DES SERVICES</p> <p>1ère Partie</p> <p><i>Personnel — Rémunérations d'activité</i></p> <p>31-01 Administration centrale — Rémunérations principales..... 3.087.000</p> <p>31-02 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses..... 1.750.000</p> <p>31-03 Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires..... 81.000</p> <p>Total de la 1ère partie..... 4.918.000</p>	

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	1.161.000
	Total de la 3ème partie.....	1.161.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillages des invalides victimes de la guerre de libération nationale.....	508.000
36-02	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au musée national du moudjahid.....	1.700.000
36-03	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des moudjahidine..	2.700.000
	Total de la 6ème partie.....	4.908.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	290.000
	Total de la 7ème partie.....	290.000
	Total du titre III.....	11.277.000
	Total de la sous-section I.....	11.277.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	7.334.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	4.430.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	1.600.000
	Total de la 1ère partie.....	13.364.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	2.583.000
	Total de la 3ème partie.....	2.583.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	646.000
	Total de la 7ème partie.....	646.000
	Total du titre III.....	16.593.000
	Total de la sous-section II.....	16.593.000
	Total de la section I.....	27.870.000
	Total des crédits ouverts.....	27.870.000

Décret présidentiel n° 97-304 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 97-16 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1997, au ministre de l'éducation nationale ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de cinq milliards sept cent soixante six millions neuf cent cinquante mille dinars (5.766.950.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de cinq milliards sept cent soixante six millions neuf cent cinquante mille dinars (5.766.950.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	8.450.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	5.568.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	150.000
31-21	Etablissements d'enseignement fondamental — Rémunérations principales.....	2.276.385.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-22	Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses.....	1.108.243.000
31-31	Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Rémunérations principales.....	690.975.000
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses.....	307.970.000
	Total de la 1ère partie.....	4.397.741.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	20.000
	Total de la 2ème partie.....	20.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	4.080.000
33-23	Etablissements d'enseignement fondamental et établissements d'enseignement secondaire et technique (Personnel à disposition compris) Sécurité sociale.....	1.052.098.000
	Total de la 3ème partie.....	1.056.178.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-39	Subventions au centre national et aux centres régionaux de formation des cadres de l'éducation (CN et CRFCE).....	956.000
36-45	Subvention à l'institut national de recherche en éducation (INRE).....	1.495.000
36-51	Subvention au centre national d'enseignement généralisé (CNEG).....	3.373.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (CAMEMD).....	2.125.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC).....	2.732.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP).....	600.000
	Total de la 6ème partie.....	11.281.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	671.000
37-22	Etablissements d'enseignement fondamental et établissements d'enseignement secondaire et technique (Personnel à disposition compris) Versement forfaitaire.....	243.357.000
	Total de la 7ème partie.....	244.028.000
	Total du titre III.....	5.709.248.000
	Total de la sous-section I.....	5.709.248.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	15.980.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	17.897.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	12.454.000
	Total de la 1ère partie.....	46.331.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels.....	8.290.000
	Total de la 2ème partie.....	8.290.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	3.081.000
	Total de la 3ème partie.....	3.081.000
	Total du titre III.....	57.702.000
	Total de la sous-section II.....	57.702.000
	Total de la section I.....	5.766.950.000
	Total des crédits ouverts.....	5.766.950.000

Décret présidentiel n° 97-305 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 97-18 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de un milliard sept cent neuf millions neuf cent soixante six mille dinars (1.709.966.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 " Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de un milliard sept cent neuf millions neuf cent soixante six mille dinars (1.709.966.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<p>MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE</p> <p>SECTION I</p> <p>SECTION UNIQUE</p> <p>SOUS-SECTION I</p> <p>SERVICES CENTRAUX</p> <p>TITRE III</p> <p>MOYENS DES SERVICES</p> <p>1ère Partie</p> <p><i>Personnel — Rémunérations d'activité</i></p> <p>31-01 Administration centrale — Rémunérations principales..... 2.749.000</p> <p>31-02 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses..... 2.971.000</p> <p>31-03 Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires..... 124.000</p> <p>Total de la 1ère partie..... 5.844.000</p>	

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	80.000
	Total de la 2ème partie.....	80.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	1.382.000
	Total de la 3ème partie.....	1.382.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions aux établissements d'enseignement supérieur.....	1.455.477.000
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires.....	189.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale pour le développement de la recherche en santé.....	753.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour le développement de la recherche universitaire.....	774.000
	Total de la 6ème partie.....	1.646.004.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	345.000
	Total de la 7ème partie.....	345.000
	Total du titre III.....	1.653.655.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD)....	559.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA).....	559.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA).....	1.341.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (CRSTASC).....	559.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyse physico-chimique (CRSTAPC).....	559.000
44-08	Contribution aux centres de recherche.....	48.000.000
	Total de la 4ème partie.....	51.577.000
	Total du titre IV.....	51.577.000
	Total de la sous-section I.....	1.705.232.000

ETAT ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Académies universitaires — Rémunérations principales.....	1.792.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Académies universitaires — Indemnités et allocations diverses.....	1.464.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Académies universitaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	500.000
	Total de la 1ère partie.....	3.756.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Académies universitaires — Sécurité sociale..	782.000
	Total de la 3ème partie.....	782.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Académies universitaires — Versement forfaitaire.....	196.000
	Total de la 7ème partie.....	196.000
	Total du titre III.....	4.734.000
	Total de la sous-section II.....	4.734.000
	Total de la section I.....	1.709.966.000
	Total des crédits ouverts.....	1.709.966.000

Décret présidentiel n° 97-306 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la santé et de la population.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 97-20 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1997, au ministre de la santé et de la population ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de un milliard sept cent huit millions quatre cent trente trois mille dinars (1.708.433.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 " Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de un milliard sept cent huit millions quatre cent trente trois mille dinars (1.708.433.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la santé et de la population et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la santé et de la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<p>MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION</p> <p>SECTION I</p> <p>SECTION UNIQUE</p> <p>SOUS-SECTION I</p> <p>SERVICES CENTRAUX</p> <p>TITRE III</p> <p>MOYENS DES SERVICES</p> <p>1ère Partie</p> <p><i>Personnel — Rémunérations d'activité</i></p> <p>31-01 Administration centrale — Rémunérations principales..... 2.644.000</p> <p>31-02 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses..... 3.236.000</p> <p>Total de la 1ère partie..... 5.880.000</p>	

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	540.000
	Total de la 3ème partie.....	540.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions aux instituts de technologie de la santé publique (I.T.S.P).....	2.000.000
36-03	Subventions aux écoles de formation paramédicale (E.F.P).....	22.000.000
36-04	Subvention à l'école nationale de santé publique (E.N.S.P).....	800.000
	Total de la 6ème partie.....	24.800.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	135.000
	Total de la 7ème partie.....	135.000
	Total du titre III.....	31.355.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie <i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des secteurs sanitaires et des établissements hospitaliers spécialisés y compris les centres hospitalo-universitaires.....	1.600.000.000
	Total de la 6ème partie.....	1.600.000.000
	Total du titre IV.....	1.600.000.000
	Total de la sous-section I.....	1.631.355.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	33.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	12.928.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	1.300.000
	Total de la 1ère partie.....	47.228.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	27.060.000
	Total de la 3ème partie.....	27.060.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	2.790.000
	Total de la 7ème partie.....	2.790.000
	Total du titre III.....	77.078.000
	Total de la sous-section II.....	77.078.000
	Total de la section I.....	1.708.433.000
	Total des crédits ouverts.....	1.708.433.000

Décret présidentiel n° 97-307 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 97-19 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1997, au ministre de l'agriculture et de la pêche ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de quatre cent soixante cinq millions cent huit mille dinars (465.108.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de quatre cent soixante cinq millions cent huit mille dinars (465.108.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'agriculture et de la pêche et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et de la pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE</p> <p>SECTION I</p> <p>ADMINISTRATION CENTRALE</p> <p>SOUS-SECTION I</p> <p>SERVICES CENTRAUX</p> <p>TITRE III</p> <p>MOYENS DES SERVICES</p> <p>1ère Partie</p> <p><i>Personnel — Rémunérations d'activité</i></p> <p>31-01 Administration centrale — Rémunérations principales..... 2.620.000</p> <p>31-02 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses..... 2.800.000</p> <p>31-03 Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires..... 470.000</p> <p>Total de la 1ère partie..... 5.890.000</p>	

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	135.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	40.000
	Total de la 2ème partie.....	175.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	1.300.000
	Total de la 3ème partie.....	1.300.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts.....	2.080.000
36-02	Subvention à l'institut national de la recherche forestière (INRF).....	18.700.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétique et parcs nationaux.....	14.900.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN).....	7.400.000
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêcheurs (EFTP).....	5.000.000
36-06	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture (ITPA).....	2.100.000
36-14	Subvention à l'agence nationale de réalisation et de gestion des infrastructures hydrauliques pour l'irrigation et le drainage (AGID).....	6.200.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA).....	2.938.000
36-32	Subvention à l'institut national de formation supérieure en agronomie de Mostaganem.....	7.800.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA).....	31.600.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricole (CFVA).....	15.900.000
36-35	Subvention à l'institut national de formation supérieure en agronomie saharienne de Ouargla.....	3.250.000
36-36	Subventions aux instituts de formation de techniciens supérieurs de l'agriculture (IFTSA).....	3.800.000
36-41	Subvention à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA).....	22.850.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale.....	22.700.000
36-52	Subventions aux instituts techniques de la production animale.....	12.950.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV).....	10.300.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV).....	5.400.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS).....	3.850.000
36-82	Subvention au centre national d'études et de documentation pour la pêche et l'aquaculture (CNDPA).....	2.125.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID).....	3.500.000
36-94	Subvention au commissariat du développement de l'agriculture des régions sahariennes.....	1.730.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants.....	3.900.000
36-96	Subvention au centre national de perfectionnement en foresterie (CNPF).....	930.000
	Total de la 6ème partie.....	211.903.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	325.000
	Total de la 7ème partie.....	325.000
	Total du titre III.....	219.593.000
	Total de la sous-section I.....	219.593.000
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	80.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	32.800.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	2.400.000
	Total de la 1ère partie.....	115.200.000
2ème Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels.....	500.000
	Total de la 2ème partie.....	500.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	27.600.000
	Total de la 3ème partie.....	27.600.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	6.900.000
	Total de la 7ème partie.....	6.900.000
	Total du titre III.....	150.200.000
	Total de la sous-section II.....	150.200.000
	Total de la section I.....	369.793.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SECTION II		
DIRECTION GENERALE DES FORETS		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Direction générale des forêts — Rémunérations principales.....	720.000
31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses.....	1.250.000
31-03	Direction générale des forêts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	90.000
	Total de la 1ère partie.....	2.060.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-03	Direction générale des forêts — Sécurité sociale.....	150.000
	Total de la 3ème partie.....	150.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-02	Direction générale des forêts — Versement forfaitaire.....	150.000
	Total de la 7ème partie.....	150.000
	Total du titre III.....	2.360.000
	Total de la sous-section I.....	2.360.000
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Services déconcentrés des forêts — Rémunérations principales.....	42.650.000
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses.....	17.200.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	2.400.000
	Total de la 1ère partie.....	62.250.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale.....	13.000.000
	Total de la 3ème partie.....	13.000.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts.....	2.600.000
	Total de la 5ème partie.....	2.600.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés des forêts— Lutte contre les feux de forêts.....	6.400.000
37-12	Services déconcentrés des forêts— Versement forfaitaire.....	3.400.000
	Total de la 7ème partie.....	9.800.000
	Total du titre III.....	87.650.000
	Total de la sous-section II.....	87.650.000
	Total de la section II.....	90.010.000
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DES PECHES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Direction générale des pêches — Rémunérations principales.....	1.750.000
31-02	Direction générale des pêches — Indemnités et allocations diverses.....	1.120.000
31-03	Direction générale des pêches — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	180.000
	Total de la 1ère partie.....	3.050.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale des pêches — Sécurité sociale.....	690.000
	Total de la 3ème partie.....	690.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Direction générale des pêches — Versement forfaitaire.....	170.000
	Total de la 7ème partie.....	170.000
	Total du titre III.....	3.910.000
	Total de la sous-section I.....	3.910.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés des pêches — Rémunérations principales.....	550.000
31-12	Services déconcentrés des pêches — Indemnités et allocations diverses.....	470.000
31-13	Services déconcentrés des pêches — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	65.000
	Total de la 1ère partie.....	1.085.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés des pêches — Sécurité sociale.....	250.000
	Total de la 3ème partie.....	250.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés des pêches — Versement forfaitaire.....	60.000
	Total de la 7ème partie.....	60.000
	Total du titre III.....	1.395.000
	Total de la sous-section II.....	1.395.000
	Total de la section III.....	5.305.000
	Total des crédits ouverts.....	465.108.000

Décret présidentiel n° 97-308 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère du tourisme et de l'artisanat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 97-30 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1997, au ministre du tourisme et de l'artisanat ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de quatorze millions six cent deux mille dinars (14.602.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de quatorze millions six cent deux mille dinars (14.602.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère du tourisme et de l'artisanat et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTÈRE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE IH	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	1.409.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	1.646.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	154.000
	Total de la 1ère partie.....	3.209.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	840.000
	Total de la 3ème partie.....	840.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme (E.N.S.T).....	964.000
36-03	Administration centrale — Subvention à l'institut national des techniques hôtelières et touristiques (I.N.T.H.T).....	1.042.000
36-04	Administration centrale — Subvention au centre d'hôtellerie et du tourisme (C.H.T).....	960.000
	Total de la 6ème partie.....	2.966.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	172.000
	Total de la 7ème partie.....	172.000
	Total du titre III.....	7.187.000
	Total de la sous-section I.....	7.187.000
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	3.040.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	1.870.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	1.140.000
	Total de la 1ère partie.....	6.050.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	1.110.000
	Total de la 3ème partie.....	1.110.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	255.000
	Total de la 7ème partie.....	255.000
	Total du titre III.....	7.415.000
	Total de la sous-section II.....	7.415.000
	Total de la section I.....	14.602.000
	Total des crédits ouverts.....	14.602.000

Décret présidentiel n° 97-309 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des postes et télécommunications.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 97-22 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997, portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1997, au ministre des postes et télécommunications ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de deux millions trois cent quatre vingt dix mille dinars (2.390.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de deux millions trois cent quatre vingt dix mille dinars (2.390.000 DA) applicable au budget de fonctionnement du ministère des postes et télécommunications et au chapitre n° 36-01 Subvention à l'institut des télécommunications d'Oran (I.T.O)".

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des postes et télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

Décret présidentiel n° 97-310 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires religieuses.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 97-24 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997, portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1997, au ministre des affaires religieuses ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de deux cent seize millions neuf cent quatre vingt mille dinars (216.980.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de deux cent seize millions neuf cent quatre vingt mille dinars (216.980.000 DA) applicable au budget de fonctionnement du ministère des affaires religieuses et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	1.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	2.370.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	310.000
	Total de la 1ère partie.....	4.180.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	200.000
	Total de la 3ème partie.....	200.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Administration centrale — Subventions aux établissements pour la formation des cadres du culte.....	5.000.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger (C.C.I).....	1.200.000
	Total de la 6ème partie.....	6.200.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	150.000
	Total de la 7ème partie.....	150.000
	Total du titre III.....	10.730.000
	Total de la sous-section I.....	10.730.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	121.650.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	26.150.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	7.000.000
	Total de la 1ère partie.....	154.800.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels.....	2.250.000
	Total de la 2ème partie.....	2.250.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	46.200.000
	Total de la 3ème partie.....	46.200.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	3.000.000
	Total de la 7ème partie.....	3.000.000
	Total du titre III.....	206.250.000
	Total de la sous-section II.....	206.250.000
	Total de la section I.....	216.980.000
	Total des crédits ouverts.....	216.980.000

Décret présidentiel n° 97-311 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'habitat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 97-25 du 16 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au ministre de l'habitat ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de cent quarante quatre millions cent soixante quatre mille dinars (144.164.000 DA), applicable au budget de fonctionnement des charges communes et au chapitre n° 37-92 "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de cent quarante quatre millions cent soixante quatre mille dinars (144.164.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'habitat et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTÈRE DE L'HABITAT	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	3.324.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	2.723.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	234.000
	Total de la 1ère partie.....	6.281.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Administration centrale — Pensions de services et pour dommages corporels....	150.000
	Total de la 2ème partie.....	150.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	1.295.000
	Total de la 3ème partie.....	1.295.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	324.000
	Total de la 7ème partie.....	324.000
	Total du titre III.....	8.050.000
	Total de la sous-section I.....	8.050.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME	
	ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rémunérations principales.....	65.251.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et allocations diverses.....	22.851.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	2.934.000
	Total de la 1ère partie.....	91.036.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels.....	675.000
	Total de la 2ème partie.....	675.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale....	21.000.000
	Total de la 3ème partie.....	21.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Versement forfaitaire.....	5.251.000
	Total de la 7ème partie.....	5.251.000
	Total du titre III.....	117.962.000
	Total de la sous-section II.....	117.962.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Rémunérations principales.....	3.386.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme — Indemnités et allocations diverses.....	1.277.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	267.000
	Total de la 1ère partie.....	4.930.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme — Sécurité sociale.....	1.106.400
	Total de la 3ème partie.....	1.106.400
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Versement forfaitaire.....	274.600
	Total de la 7ème partie.....	274.600
	Total du titre III.....	6.311.000
	Total de la sous-section III.....	6.311.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SOUS-SECTION IV		
SERVICES DECONCENTRES DE LA CONSTRUCTION		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Services déconcentrés de la construction — Rémunérations principales.....	5.786.000
31-12	Services déconcentrés de la construction — Indemnités et allocations diverses....	1.944.000
31-13	Services déconcentrés de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	1.808.000
Total de la 1ère partie.....		9.538.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-13	Services déconcentrés de la construction — Sécurité sociale.....	1.842.000
Total de la 3ème partie.....		1.842.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-11	Services déconcentrés de la construction — Versement forfaitaire.....	461.000
Total de la 7ème partie.....		461.000
Total du titre III.....		11.841.000
Total de la sous-section IV.....		11.841.000
Total de la section I.....		144.164.000
Total des crédits ouverts.....		144.164.000

Décret présidentiel n° 97-312 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des transports.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 97-31 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1997, au ministre des transports ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de trente six millions trois cent quatre vingt dix sept mille dinars (36.397.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de trente six millions trois cent cent quatre vingt dix sept mille dinars (36.397.000 DA), applicable au budget du ministère des transports et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
MINISTERE DES TRANSPORTS		
SECTION I		
SECTION UNIQUE		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	2.600.000
Total de la 1ère partie.....		2.600.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	1.000.000
	Total de la 3ème partie.....	1.000.000
6ème Partie		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche (I.H.F.R).....	695.000
36-02	Subvention à l'office national de la météorologie (O.N.M).....	5.866.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur maritime (I.S.M).....	1.200.000
36-04	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (I.S.F.F).....	999.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques de transports terrestres (ENATT).....	1.037.000
36-06	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Mostaganem (ETFIM).....	558.000
36-07	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Béjaia (ETFIM).....	337.000
36-09	Subvention à l'agence nationale d'études et de réalisation des aéroports (ANERA).....	347.000
	Total de la 6ème partie.....	11.039.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	200.000
	Total de la 7ème partie.....	200.000
	Total du titre III.....	14.839.000
	Total de la sous-section I.....	14.839.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	12.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	5.107.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	580.000
	Total de la 1ère partie.....	17.687.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	3.105.000
	Total de la 3ème partie.....	3.105.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	766.000
	Total de la 7ème partie.....	766.000
	Total du titre III.....	21.558.000
	Total de la sous-section II.....	21.558.000
	Total de la section I.....	36.397.000
	Total des crédits ouverts.....	36.397.000

Décret présidentiel n° 97-313 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère du commerce.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 97-29 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1997, au ministre du commerce ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de quatre vingt quatorze millions sept cent soixante quinze mille dinars (94.775.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de quatre vingt quatorze millions sept cent soixante quinze mille dinars (94.775.000 DA), applicable au budget du ministère du commerce et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
MINISTÈRE DU COMMERCE		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	4.300.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	4.495.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	155.000
	Total de la 1ère partie.....	8.950.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	2.110,000
	Total de la 3ème partie.....	2.110,000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-03	Subvention à l'institut de technologie du froid (I.T.F).....	420.000
36-04	Subvention à l'institut national du commerce (I.N.C).....	6.150.000
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E).....	3.782.700
	Total de la 6ème partie.....	10.352.700
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	527.600
	Total de la 7ème partie.....	527.600
	Total du titre III.....	21.940.300
	Total de la sous-section I.....	21.940.300
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS DE WILAYA DE LA CONCURRENCE ET DES PRIX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Rémunérations principales.	29.134.000
31-12	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Indemnités et allocations diverses.....	22.135.000
31-13	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	867.500
	Total de la 1ère partie.....	52.136.500
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Sécurité sociale.....	12.306.000
	Total de la 3ème partie.....	12.306.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Versement forfaitaire.....	3.100.000
	Total de la 7ème partie.....	3.100.000
	Total du titre III.....	67.542.500
	Total de la sous-section II.....	67.542.500

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	INSPECTIONS REGIONALES DES ENQUETES ECONOMIQUES ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Rémunérations principales.....	2.310.000
31-22	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses.....	1.715.000
31-23	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	58.400
	Total de la 1ère partie.....	4.083.400
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-23	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Sécurité sociale.....	966.800
	Total de la 3ème partie.....	966.800
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Versement forfaitaire.....	242.000
	Total de la 7ème partie.....	242.000
	Total du titre III.....	5.292.200
	Total de la sous-section III.....	5.292.200
	Total de la section I.....	94.775.000
	Total des crédits ouverts.....	94.775.000

Décret présidentiel n° 97-314 du 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la communication et de la culture.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1997, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 97-17 du 26 Chaâbane 1417 correspondant au 6 janvier 1997 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1997, au ministre de la communication et de la culture ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1997, un crédit de cinquante huit millions cinq cent trente deux mille dinars (58.532.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-92 "Provision pour revalorisation des salaires".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1997, un crédit de cinquante huit millions cinq cent trente deux mille dinars (58.532.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la communication et de la culture et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la communication et de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1418 correspondant au 9 août 1997.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<p>MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE</p> <p>SECTION I</p> <p>SECTION UNIQUE</p> <p>SOUS-SECTION I</p> <p>SERVICES CENTRAUX</p> <p>TITRE III</p> <p>MOYENS DES SERVICES</p> <p>1ère Partie</p> <p><i>Personnel — Rémunérations d'activité</i></p> <p>31-01 Administration centrale — Rémunérations principales..... 2.252.000</p> <p>31-02 Administration centrale — Indemnité et allocations diverses..... 248.000</p> <p>31-03 Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires..... 800.000</p> <p>Total de la 1ère partie..... 3.300.000</p>	

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	900.000
	Total de la 3ème partie.....	900.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Administration centrale — Subventions à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de formation musicale.....	2.631.000
36-02	Administration centrale — Subvention à la bibliothèque nationale d'Algérie.....	2.294.000
36-03	Administration centrale — Subvention à l'institut national des arts dramatiques.....	1.058.000
36-05	Administration centrale — Subvention à l'école supérieure des beaux arts.....	3.156.000
36-06	Administration centrale — Subvention au palais de la culture.....	1.763.000
36-07	Administration centrale — Subvention à l'agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques.....	5.582.000
36-08	Administration centrale — Subvention à l'office du parc national de l'Ahagar....	12.202.000
36-09	Administration centrale — Subvention à l'office du parc national du Tassili.....	1.268.000
36-10	Administration centrale — Subventions aux musées nationaux.....	4.867.000
36-11	Administration centrale — Subventions aux maisons de la culture.....	6.753.000
36-12	Administration centrale — Subventions aux établissements de la cinématographie.....	1.754.000
36-14	Administration centrale — Subvention à l'office de protection et de promotion de la vallée du M'Zab.....	453.000
36-15	Administration centrale — Subvention au centre de la culture et des arts du palais du Raïs.....	349.000
	Total de la 6ème partie.....	44.130.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	200.000
	Total de la 7ème partie.....	200.000
	Total du titre III.....	48.530.000
	Total de la sous-section I.....	48.530.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	6.500.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnité et allocations diverses.....	800.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	1.500.000
Total de la 1ère partie.....		8.800.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	802.000
Total de la 3ème partie.....		802.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-11	Services déconcentrés de l'Etat— Versement forfaitaire.....	400.000
Total de la 7ème partie.....		400.000
Total du titre III.....		10.002.000
Total de la sous-section II.....		10.002.000
Total de la section I.....		58.532.000
Total des crédits ouverts.....		58.532.000

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret exécutif du 25 Safar 1418 correspondant au 30 juin 1997 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse auprès des services du Chef du Gouvernement.

Par décret exécutif du 25 Safar 1418 correspondant au 30 juin 1997, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse auprès des services du Chef du Gouvernement, exercées par M. Daoud Belouahmia.

★

Décret exécutif du 25 Safar 1418 correspondant au 30 juin 1997 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur au ministère de la justice.

Par décret exécutif du 25 Safar 1418 correspondant au 30 juin 1997, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur au ministère de la justice, exercées par M. Noureddine Fekair, appelé à exercer une autre fonction.

★

Décret exécutif du 25 Safar 1418 correspondant au 30 juin 1997 mettant fin aux fonctions du directeur de l'institut supérieur maritime.

Par décret exécutif du 25 Safar 1418 correspondant au 30 juin 1997, il est mis fin aux fonctions du directeur de l'institut supérieur maritime, exercées par M. Ali Kerboua, sur sa demande.

★

Décret exécutif du 25 Safar 1418 correspondant au 30 juin 1997 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère des postes et télécommunications.

Par décret exécutif du 25 Safar 1418 correspondant au 30 juin 1997, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des études et programmes au ministère des postes et télécommunications, exercées par M. Khelil Chikhouna, appelé à exercer une autre fonction.

★

Décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997 portant nomination du directeur de la recherche au ministère de la justice.

Par décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997, M. Yahia Boukhari est nommé directeur de la recherche au ministère de la justice.

Décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997 portant nomination d'un chargé d'inspection à l'inspection générale des services fiscaux.

Par décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997, M. Abderrahmane Bouyahiaoui, est nommé chargé d'inspection à l'inspection générale des services fiscaux.

★

Décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997 portant nomination du directeur général du musée national du Moudjahid.

Par décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997, M. Mustapha Bitam est nommé directeur général du musée national du Moudjahid.

★

Décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de la santé et de la population.

Par décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997, M. Abderrezak Badredine est nommé sous-directeur des ressources humaines au ministère de la santé et de la population.

★

Décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997 portant nomination d'un sous-directeur au ministère des postes et télécommunications.

Par décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997, M. Khelil Chikhouna est nommé sous-directeur de l'environnement et de la protection au ministère des postes et télécommunications.

★

Décret exécutif du 17 Rabie Ethani 1417 correspondant au 1er septembre 1996 mettant fin aux fonctions du directeur de l'hydraulique de Djelfa (Rectificatif).

J.O. n° 58 — du 23 Jounada El Oula 1417 correspondant au 6 octobre 1996.

Page : 12 — 1ère colonne — 19ème et 20ème lignes.

Au lieu de : admis à la retraite.

Lire : appelé à exercer une autre fonction.

(Le reste sans changement).